

## DÉLIBÉRATION CM-2023-040

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20230626-CM-2023-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023

### AVIS DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE SUR LE PROJET DÉPARTEMENTAL DE CRÉATION D'UN BARREAU DE LIAISON ENTRE LES RD311 ET RD321

**Étaient présents** : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Karam, M. Ferrand, M. Buisseriez, Mme Borias, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde, M. Drougard et Mme Bernard.

**Avaient donné pouvoir** : de Mme Gaultier à M. Valentin, de M. Chardon à Mme Conesa-Rouat, de Monsieur Daniel à M. Mouty, de M. Andrade Dos Santos à M. de Bourrousse et de Mme Ratti à M. Ageitos.

**Absents** : Mme Sanches Mateus et Mme Sillac.

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 33 |
| Nombre de membres présents :    | 26 |
| Nombre de membres représentés : | 5  |
| Nombre de membres absents :     | 2  |

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DÉLIBÉRATION CM-2023-040

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

### AVIS DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE SUR LE PROJET DÉPARTEMENTAL DE CRÉATION D'UN BARREAU DE LIAISON ENTRE LES RD311 ET RD321

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29,

**Vu** le dossier de prise en considération du département des Yvelines,

**Considérant** que la ville de Carrières-sur-Seine a depuis la réunion du 5 août 2010 en présence des représentants du département des Yvelines exprimé son souhait de mettre en place un barreau de liaison entre les RD311 et RD321,

**Considérant** que la ville Carrières-sur-Seine a chaque année fait progresser et étayé sa demande auprès des élus et des services du département des Yvelines,

**Considérant** le projet du Département des Yvelines de création d'un barreau de liaison entre les RD311 et RD321 de 2023,

**Considérant**, qu'afin de poursuivre l'opération et d'engager les procédures, un dossier de prise en considération sera prochainement soumis au vote de l'Assemblée départementale pour lequel une délibération préalable de la ville de Carrières-sur-Seine approuvant la poursuite du projet est nécessaire,

**Considérant** qu'un tel projet permettra de dévier le trafic routier de transit empruntant actuellement la RD 321 au niveau du centre-ville, qu'il permettra ainsi de pacifier et de sécuriser la circulation sur ce tronçon de voirie à la fois étroit, tortueux et dangereux ; qu'en outre la création d'un accès direct entre la caserne de pompiers de Chatou/Carrières-sur-Seine et le nouveau barreau de liaison améliorera significativement le temps de réponse des services de secours sur la commune,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 19 juin 2023,

Sur proposition de Monsieur Millot rapporteur de ce dossier,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, par 31 voix exprimées, 27 pour et 4 abstentions (Mme Ratti, Mme Miel, M. Fiault et Mme Ridde),**

### DÉLIBÈRE

**Article 1 :** Donne un avis favorable au projet de création d'un barreau de liaison entre les RD311 et RD321

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :  
- Monsieur le Préfet,  
- Monsieur le Président du Département des Yvelines.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).